

L’ENTPE signe une convention d’Intracting avec la Banque des Territoires pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments

Cécile DELOLME, directrice de l’ENTPE, et Olivier MOREL, directeur territorial Métropole de Lyon de la Banque des Territoires, ont signé une convention d’Intracting, dispositif d’avance remboursable destiné à financer les projets de rénovation des bâtiments de l’ENTPE.



Jean Chaudonneret, chargé de mission grands projets, ENTPE, Martine Michel, secrétaire générale, ENTPE, Olivier Morel, directeur territorial,l Banque des Territoires et Cécile Delolme, directrice de l'ENTPE.

Emblématique des bâtiments institutionnels des années 1945-1975, l'ENTPE, conçue par l'architecte Jacques Fayolle dans un temps où les économies d'énergie n'étaient pas une préoccupation, prend le virage de l'efficacité énergétique pour aligner les performances de son patrimoine immobilier avec sa stratégie globale.

Dans le cadre de sa réflexion sur l'entretien de ses bâtiments, l'ENTPE souhaite amplifier ses actions et s'aligner ainsi avec celles en faveur de la transition énergétique portées par l'ensemble des membres de l'Université de Lyon.

Le projet de rénovation énergétique global de l'ENTPE porte sur 7 opérations pour un montant de 5.8 M€.

- Rénovation de toitures terrasse
- Isolations de planchers bas
- Gestion des eaux pluviales
- Rénovation de la piscine
- Rénovation de l'éclairage
- Travaux sur les installations de chauffage et de ventilation
- Travaux d'amélioration de la gestion technique centralisée

En complément des subventions reçues de l’Etat (programme TIGRE et plan de relance), un financement Intracting de 930 000 € a été apporté à l’ENTPE par la Banque des Territoires.

L’Intracting est un dispositif financier vertueux pour favoriser la réalisation des travaux de rénovation énergétique. En effet, le montant accordé est calculé pour être remboursé par les économies d’énergie réalisées. Il met l’accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation, …). Enfin, pour soutenir les établissements publics dans leurs projets de sobriété énergétique, les conditions financières proposées sont réduites par rapport aux conditions de marché.

L’ENTPE a donc identifié pour ce financement intracting les travaux et actions présentant un potentiel d’efficacité énergétique sur la base d’un temps de retour global inférieur ou égal à 13 ans.

Retrouvez une interview de Jean Chaudonneret, chargé de mission grands projets à l'ENTPE, qui revient sur les appels à projet et sur les financements, et notamment l'Intracting, des travaux de l'ENTPE dans le cadre du plan de relance :

>> Accédez à la vidéo sur la chaîne YouTube de l'ENTPE